



Rachel, l'autisme à l'épreuve de la justice un documentaire de Public Sénat a l'occasion de la journée sur l'autisme



À l'occasion de la journée mondiale de l'autisme, le 2 avril, La Jolie Prod et Public Sénat présentent l'enquête réalisée par Marion ANGELOSANTO : « Rachel, l'autisme à l'épreuve de la justice ». Un documentaire émouvant et surtout qui retrace le combat de Rachel, une mère de trois enfants qui mène depuis 3 ans un véritable combat pour récupérer leur garde. Rachel s'est vu retirer ses enfants en 2015 sur décision judiciaire. Un documentaire suivi débat, animé par Jérôme CHAPUIS.

Le combat d'une mère seul contre tous...

Deux d'entre eux sont diagnostiqués autistes et le troisième hyperactif. Ce film raconte comment en Août 2015, un juge retire à Rachel la garde de ses trois enfants diagnostiqués autistes. Le début pour cette mère et son entourage qui devra lutter contre la méconnaissance de l'autisme chez les médecins, les travailleurs sociaux et la justice a conduit à détruire une famille. Une maltraitance institutionnelle vécue par des milliers d'autres familles en France...

Justice et protection de l'enfance lui reprochent d'avoir enfermé ses enfants dans un « handicap imaginaire » pour attirer l'attention sur elle. Pourtant Rachel n'a ni pouvoir d'imagination, ni capacité au mensonge. Elle est autiste Asperger. Elle l'a découvert à l'âge de 30 ans. Une histoire qui est symptomatique du traitement de l'autisme en France, dernier pays du monde à former ses psychiatres et travailleurs sociaux aux préceptes de la psychanalyse. Pour



eux, l'autisme est une psychose issue d'une maltraitance parentale. Pour les neurosciences, c'est un trouble cérébral d'origine génétique. A travers l'affaire Rachel, se joue une guerre entamée depuis trois décennies par les familles accusées à tort et victimes de maltraitance institutionnelle. Ce film est l'histoire d'une femme qui se soulève au nom de tous pour

reconquérir le droit d'élever ses enfants. Où en est Rachel aujourd'hui et comment vont les enfants...

Aujourd'hui Rachel relève la tête, elle a repris des études par correspondance et ambitionne de devenir auxiliaire de vie auprès des personnes âgées. La connaissant, ce job lui ira à merveille. Quant aux enfants, âgés maintenant de 7, 10 et 13 ans, les nouvelles sont préoccupantes pour chacun d'entre eux. Certains décrochent de l'école, d'autres témoignent très violemment de leur mal être. Face à la dégradation de leur état, l'aide sociale à l'enfance a alerté le juge des enfants

en début d'année. Sa décision a été de suspendre leurs visites au domicile de Rachel. Après une longue reconquête de ses droits de visite, Rachel doit à nouveau voir ses enfants sous la surveillance d'éducateurs, dans un lieu de rencontre pour les familles. « C'est un terrible retour en arrière » Marion ANGELOSANTO.

Comment expliquer que la voix de Rachel ne soit pas entendue...

La voix de Rachel est peut-être difficile à entendre en raison de son propre handicap. Parce qu'elle est autiste Asperger, elle ne « donne pas le change » comme on l'attend habituellement. « Aux yeux des travailleurs sociaux et des magistrats, elle peut apparaître comme froide, voire sans émotion alors qu'elle est sincère et sûre de son bon droit. Cela suffit-il à expliquer qu'on ne lui rende pas ses enfants ? Je ne crois pas » explique la réalisatrice de ce documentaire Marion ANGELOSANTO. Pour elle son sentiment et qu'il est « surtout très délicat pour des professionnels de se déjuger et d'admettre qu'ils ont pu commettre une erreur de jugement, même de bonne foi, même en étant consciencieux. Reconnaître que Rachel avait raison depuis le début au sujet du handicap de ses enfants serait pourtant une merveilleuse issue à ce drame » conclut telle.

Marion, comment est née l'idée du film ?



L'idée du film raconte Marion ANGELOSANTO est née d'une rencontre avec l'avocate Sophie Janois, en 2014. A l'époque, je suis bien loin de me préoccuper des questions de handicap. Je m'apprête à concrétiser un vieux rêve en réalisant mes premiers reportages sur des affaires criminelles. Mais Sophie Janois va chambouler tous mes plans. A son contact, je découvre qu'en France, élever un enfant autiste peut précipiter des parents dans un tribunal.

Passée la stupeur, j'ai envie de comprendre. Je commence à suivre Sophie Janois avec ma caméra. La plupart du temps, les familles saisissent la justice pour défendre les droits élémentaires de leurs enfants : empêcher une déscolarisation, extraire un enfant de l'hôpital psychiatrique, obtenir une place quelque part, des prestations pour financer les soins, etc.

L'avocate n'hésite même plus à attaquer l'Etat pour obtenir réparation des préjudices causés aux familles. Je comprends alors que la France accuse un incroyable retard dans sa prise en charge de l'autisme. Cette année-là d'ailleurs, elle est épinglee pour la 5 e fois par le Conseil Européen des droits de l'homme pour défauts de soins et discriminations envers les personnes avec autisme. Mais surtout, parmi les affaires qui arrivent au cabinet de Sophie Janois de l'avocate, il y a des parents d'enfants autistes qui eux, sont inquiétés par la justice. Quel est ce paroxysme d'injustice ? De quoi sont-ils coupables ?

Un documentaire à voir ou à revoir : le 7 Avril à 10h le 13 Avril à 22h30 14 Avril à 11h30 ou le 20 Avril à 23h30

La Rédaction